



Château
de Grignan

SOIRÉE TERROIR

SAMEDI 18 AVRIL 2026

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

SOMMAIRE

PAGE 2 – OBJET / INSCRIPTION / TARIFS

PAGE 3 – INFORMATIONS GÉNÉRALES

PAGE 4 & 5 – STAND / LOGISTIQUE / ÉLECTRICITÉ / TABLE / VÉHICULES

PAGE 6 – BOISSONS / HYGIÈNE / PROPRETÉ / SÉCURITÉ / CONTACT

OBJET / INSCRIPTION / TARIFS

Pré-inscription Typeform obligatoire

Date : Samedi 18 avril 2026

Horaires public : 18h30–23h00 dernière entrée 22h15

Horaires exposants : installation 15h00–17h30 sur créneaux / démontage 23h00–00h30

Impératif: après 18h00, fin du déballage : les véhicules doivent être stationnés, et les stands entièrement prêts (installation terminée).

Les exposants s'engagent à être présents sur leur emplacement pendant toute la durée de l'événement et à replier leurs produits et matériels qu'après le départ du public

Tarif public : 6 € (verre offert) (gratuit -12 ans)

Visite libre du château : 6 € en supplément (gratuit -12 ans)

Entrées 2025 : + 1200 pers

Autorisé

- Dégustation sur stand + vente à emporter des produits proposés (bouteilles / canettes / produits du terroir).
- Vente au verre et bouteille sur place autorisée, dans les conditions du présent règlement.
- Animations / démonstrations de savoir-faire bienvenus sur validation préalable.

Interdit

- Food-trucks / restaurateurs : **alcool et soft interdit** → Autorisé seulement eau, boissons chaudes.
- Spiritueux > 18° : interdits
- Barnums / parasols / structures au vent
- Planter quoi que ce soit au sol (piquets, sardines...).
- Demandes "de dernière minute" le jour J (électricité, véhicule supplémentaire, remorque, cuisson non déclarée...).

Points de vigilance

- Site patrimonial : protection des sols / murs / mobilier obligatoire.
- Cuisson / gras : bâche de protection salissure et feu obligatoire + protocole dispositif anti-taches.
- Déchets : chaque participant repart avec ses déchets (tri et ordures).
- Accessibilité, dimension véhicule... (cf page 5)
- PLV susceptible de s'envoler

L'organisateur examinera chaque demande et reviendra dans un second temps vers les exposants retenus pour valider leur participation à l'événement.

 **Votre participation sera confirmée après validation et réception des pièces à fournir.**

- Attestation RC Pro en cours de validité.
- **PAIEMENT** par CB uniquement de votre emplacement et options par téléphone
- Restaurateurs : HACCP/PMS + liste allergènes + origine viandes.
- Le présent règlement validé sur Typeform (j'ai lu et j'accepte le règlement intérieur)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1) Objet de l'événement

La Soirée Terroir est une manifestation grand public dédiée aux savoir-faire et saveurs drômoises dans les extérieurs du Château de Grignan (Monument Historique / Musée de France).

2) Candidature / sélection

- La pré-inscription ne vaut pas acceptation.
- L'organisateur sélectionne les participants pour garantir diversité et cohérence "terroir".
- Les produits vendus doivent correspondre à ceux déclarés. Tout ajout non déclaré peut entraîner refus / exclusion.

3) Catégories

- Exposant (producteur / artisan / épicerie / boissons)
- Restaurateur / food-truck

4) Frais de participation / Tarifs

Emplacement standard (3 m linéaires)

La participation comprend un emplacement nu de 3 m linéaires

- Exposants (producteurs / artisans / épicerie / boissons) : **50 € TTC** / emplacement (3 m)
- Restaurateurs / food-trucks : **120 € TTC** / emplacement (4 m)

Toute installation dépassant le linéaire validé pourra entraîner repositionnement, refacturation, ou refus d'installation si incompatible avec la sécurité.

Les emplacements ne sont pas couverts et sont vides de matériel, les participants doivent apporter leur propre matériel d'exposition (ex : table, nappe, chaises, éléments de communication, autres... Rappel pas de barnum ou autre cause prise au vent).

OPTION ÉLECTRICITÉ

L'électricité est limitée et accessible uniquement sur validation préalable.

- **Forfait électricité : 60 € TTC**

Obligatoire pour toute demande (à remplir sur Typeform) :

- Liste des appareils utilisés
- Puissance totale demandée (en Watts)



Important :

- Aucune demande "sur place" ne sera acceptée.
- Les équipements très énergivores (réfrigérateur, cuisson, friteuse, etc.) sont soumis à validation préalable.
- Veillez à prendre vos rallonges et enrouleurs.

Facturation :

Une facture sera émise à l'issue de la manifestation selon les modalités de règlement de l'organisateur (EPCC / Trésorerie).

STAND / LOGISTIQUE / ÉLECTRICITÉ / TABLES / VÉHICULE

FORFAIT ÉLECTRIQUE

Priorité d'attribution :

- Besoins indispensables à la sécurité alimentaire : froid (vitrine réfrigérée / frigo / conservation).
- Restaurateurs / food-trucks : besoins liés à la préparation/cuisson.

À noter :

- **L'éclairage général du site est assuré par l'organisateur** : aucun branchement n'est prévu pour l'éclairage décoratif ou le confort des stands.
- Pour les TPE / caisses / recharges / petits éclairages de stand, il est demandé de privilégier des batteries externes / solutions autonomes.
- Toute demande doit préciser : appareils utilisés + puissance (W) + usage.
- Aucune demande le jour J ne pourra être acceptée.
- Le participant fournit un matériel conforme (rallonges/multiprises normées) et sécurise le passage des câbles.

5) Annulation

- Annulation par l'exposant : possible jusqu'au 03/04/2026, par écrit. Passé ce délai, le montant de l'emplacement reste dû (sauf cas de force majeure).
- Annulation par l'organisateur : en cas de force majeure / météo / sécurité, aucun frais d'emplacement ne sera facturé (ni dû). Les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité ni dédommagement. Aucun repli en intérieur n'est envisagé.

Force majeure : événement imprévisible, irrésistible et extérieur.

6) Emplacements et implantation

Implantation imposée

Le plan d'implantation est défini par l'organisateur, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Respect du gabarit et des circulations

Le stand doit être installé strictement dans le marquage au sol.

- Aucun débordement (tables, présentoirs, files, stockage) ne doit empiéter sur les allées, accès PMR ou secours.

Stockage / esthétique

Les cartons, caisses, réserves, glacières, poubelles, sacs... doivent être non visibles du public.

Tout stand jugé inadapté à l'image du site pourra faire l'objet d'une demande de correction.

7) Consignes, interdictions patrimoniales & vent

- En cas d'incident (casse d'un verre, chute de nourriture, etc.) affectant le sol, nous vous prions de procéder en premier lieu au retrait de la nourriture et/ou de la boisson à l'aide d'un papier absorbant et de demander l'intervention du personnel entretien/technique des Châteaux de la Drôme.
- Privilégier patins feutre ou protections non marquantes.
- Barnums / parasols / structures au vent : interdits.
- Rien ne doit être planté au sol.
- Tout matériel instable ou dangereux sera demandé au retrait immédiat.
- Mobiliers et matériels (aucun mobilier/matériel du château ne peut être déplacé ou utilisé sans accord préalable)
-

Toutes dégradations sur les bâtiments, les sols, ou autres installations pourra engager lourdement la responsabilité civile de l'exposant. L'exposant s'engage, en acceptant ce règlement, à respecter les consignes de sécurité émises par les Châteaux de la Drôme.

9) Véhicules / circulation

- Déchargement aux horaires imposés.
- Aucun véhicule ne pourra être stationné sur ou à proximité des emplacements. (sauf véhicule préalablement autorisé; ex : restaurateur)
- Remballage uniquement après départ du public et consignes de l'organisation.
- Tout véhicule/remorque supplémentaire non déclaré peut être refusé.

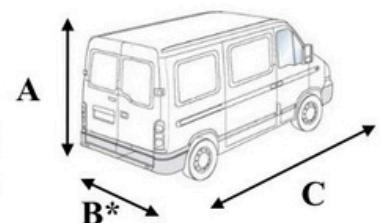
Le passage obligatoire du porche d'entrée du château est étroit, merci de prendre impérativement en compte les dimensions ci-dessous :

La partie musée (encadrée en orange) n'est accessible seulement à partir de 9h et accompagnée par un agent du château.

Dimension max d'un véhicule voulant accéder sur le site

A = 2m31 / B = 2m07 / C = 5m04

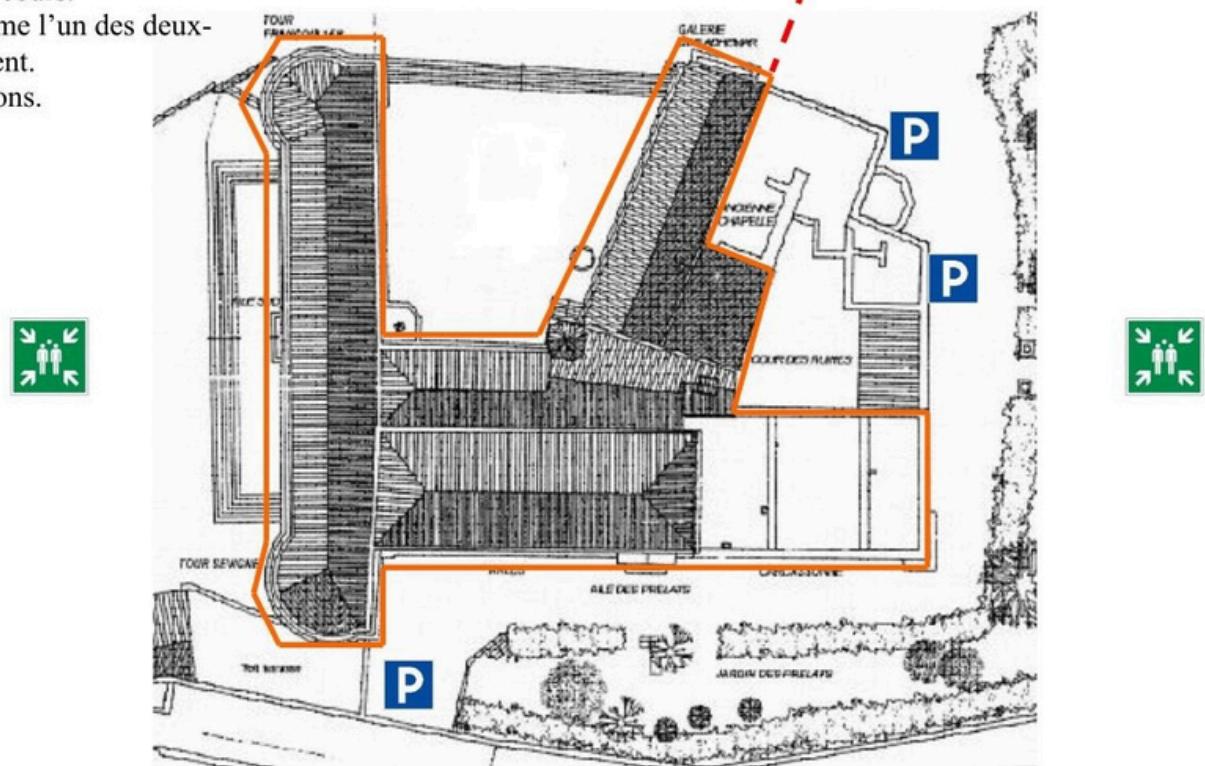
B* 2m07 correspond à la largeur extérieur des roues



Que faire en cas d'alarme incendie:

- Arrêter son action en cours.
- Rejoindre dans le calme l'un des deux points de rassemblement.
- Attendre les instructions.

Interdiction de faire circuler un véhicule sur la dalle



Aucun véhicule ne sera autorisé sur la terrasse du château de Grignan (toit de la collégiale de Grignan). Merci de prévoir des diables ne marquant pas le sol pour faciliter le déchargement de vos véhicules. Nous vous demandons de respecter le sens de circulation qui vous sera imposé.

BOISSONS / HYGIÈNE / PROPRETÉ / SÉCURITÉ

10) Boissons & alcool

- Exposants "boissons" validés : vente autorisée (dégustation + vente) selon les conditions ci-dessous.
- Vente au verre et bouteille sur place : autorisée uniquement pour vignerons;brasseurs/producteurs de boissons validés, et uniquement dans les contenants autorisés (verre de dégustation / ecocup si prévu).
- Food-trucks/restaurateurs : **eau et boissons chaudes uniquement** (aucun alcool, soft).
- Spiritueux > 18° : interdits.
- Interdiction de vente/ service d'alcool aux mineurs.
- Chaque exposant reste responsable du respect de la réglementation applicable à son activité (licences, obligations fiscales, affichages, etc.).

11) Hygiène & restauration

Le restaurateur doit pouvoir présenter en cas de contrôle :

- traçabilité matières premières / origine viandes
- liste des allergènes (affichage sur stand)
- PMS / HACCP / gestion TIAC (procédure + contact)
- conditions de conservation / températures
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'intoxication liée aux produits du restaurateur.

12) Protection du site / propreté

- Interdiction d'adosser du matériel / denrées aux murs.
- Cuisson/gras : bâche de protection obligatoire + kit de nettoyage obligatoire sur stand (papier absorbant, sacs, spray, chiffon)
- Aucun rejet d'huile, braises, mégots au sol.
- Chaque exposant assure le maintien de la propreté de sa zone.
- **Les déchets doivent être évacués par l'exposant / restituer l'emplacement dans un parfait état de propreté.**
- Toute dégradation ou nettoyage renforcé pourra être facturé.

Rappel : la file d'attente doit rester dans votre linéaire afin de ne pas gêner les stands voisins.

13) Sécurité / évacuation

- En cas d'alarme ou consigne des agents : arrêt immédiat, évacuation, suivre les itinéraires.
- Les circulations de secours et PMR doivent rester libres.

En cas de non-respect : rappel, mise en conformité immédiate, exclusion sans remboursement, facturation, et/ou non-réinscription.

Le site est ouvert au public chaque jour de 10h à 18h. L'installation aura lieu sur les horaires d'ouverture, nous vous demandons d'être vigilants à l'égard de nos visiteurs lors de votre installation et prudents lors de vos déplacements en véhicule. **Un badge vous sera transmis à votre arrivée** pour être reconnaissable de nos visiteurs et du personnel du château. Ce badge devra impérativement être porté sur la totalité de votre présence dans l'enceinte du château.

Marie-Nadège BARTHAZON
Responsable événementiel



06.73.27.74.87

Ophélie DUTHUILLE-BADIN
Assistante événementiel



06.89.52.25.20